Syndicat Mixte des Bassins Versants
du Dun et de la Veules
40 rue Charles Lescane
76740 Fontaine le Dun

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 076-257604512-20251007-D2025_27-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 octobre2025

N° ordre de passage : 7
N° annuel : D2025-27

Mise en ligne le 16/10/2025

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 22
votants : 23

Date de convocation :
29/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : *Présents* : M. Jean-Pierre CANU, M. Serge BIGOTTO, Alain COUROYER, M. Philippe LENDORMY, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Daniel LEGROS, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Jean François ALIGNY, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Frédérick LEJEUNE, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean-Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe LEFEBVRE, M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Emmanuel BOUST, M. Olivier MATEUF, M. Cyril TROHAY.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2025 27 : SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL – VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTION

Monsieur le Vice-Président, Pascal Vanier expose aux membres du comité syndical que le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76) a coordonné l'élaboration de la « Stratégie Littoral 76 » : stratégie de gestion intégrée et concertée en matière de GEMAPI et de recul du trait de côte, dans une perspective d'adaptation au changement climatique, sur le linéaire côtier allant du Havre au Tréport. Celle-ci est le fruit d'un travail de co-construction, initié depuis 2022 avec l'ensemble des acteurs de la frange littorale seino-marine (élus, représentants de l'État, techniciens, acteurs socio-économiques, usagers, habitants, ...).

Pour rappel, cette stratégie vise à :

- Améliorer la gestion de la submersion marine et du recul du trait de côte,
- Anticiper les conséquences du changement climatique,
- Adapter les territoires littoraux seino-marins.

Un diagnostic a permis de qualifier les enjeux concernés par le recul du trait de côte, la submersion marine et les conséquences du changement climatique. À partir de ces éléments de connaissance partagée et commune, la Stratégie Littoral 76 a permis de définir une vision à 2100 de notre littoral, ainsi qu'une trajectoire d'évolution par configuration territoriale à court, moyen et long terme : ce sont les orientations stratégiques.
La dernière étape a consisté à définir les actions à mettre en œuvre, la trajectoire opérationnelle à suivre pour s'engager dès maintenant dans la concrétisation de cette vision à 2100.
Les résultats des trois étapes présentées ci-dessus ont fait l'objet de validations par le Comité de Pilotage de la Stratégie littoral 76, au sein duquel notre structure siège.
Les orientations stratégiques par configurations territoriales et le plan d'action ont été soumis pour avis écrit à l'ensemble des partenaires (membres du SML76, État et financeurs) au printemps 2025.
À ce stade, il est proposé à l'ensemble des membres, et nouveaux membres du syndicat, de valider les orientations stratégiques et le plan d'action de la Stratégie Littoral 76, afin de s'engager dans la mise en œuvre des actions qui les concernent.

Par ailleurs, une des actions consiste à proposer la rédaction d'une charte d'engagement, dont l'ensemble des partenaires seraient signataires (pilotes des actions, partenaires financiers, techniques, etc.), et qui serait proposé aux partenaires à partir de printemps 2026.

- **Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,
- **Vu** la délibération n°2024-37 en date du 10 décembre 2024 du Syndicat Mixte relative à la création et l'adhésion au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime **Vu** l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime en date du 06 décembre 2019,
- **Vu** l'arrêté préfectoral portant dernière modification des statuts du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime en date du 14 février 2025,
- **Vu** l'avis favorable du Comité de Pilotage de la Stratégie Littoral 76 en date du 03 juin 2025
- **Vu** la délibération n°2025-07-01 du 1er juillet 2025 du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime approuvant les orientations stratégiques à court, moyen, long terme et le plan d'action de la Stratégie Littoral 76,
- **Considérant** les orientations stratégiques et le plan d'action annexés à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 08/10/2025
Publié le
ID : 076-257604512-20251007-D2025_27-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le plan d'action de la stratégie littoral portée par le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime, joins en annexe de la délibération,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 08/10/2025

M. Philippe Dufour
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 08/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PROPOSITION D'ACTIONS - STRATEGIE LITTORAL 76

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE - 3 JUIN 2025

- [Action 1] Élaborer une Charte engageant les signataires à prendre en compte les orientations de la Stratégie Littoral 76 dans leurs projets de territoire
- [Action 2] Coordonner et suivre la mise en œuvre de la Stratégie Littoral 76
- [Action 6] Mettre en place une stratégie pérenne et coordonnée de sensibilisation aux risques naturels et aux conséquences du changement climatique sur le littoral visant tous les publics, articulant les dispositifs existants
- [Action 3] Créer et animer un observatoire de suivi-évaluation des stocks et du transit des galets
- [Action 4] Mettre en place et animer un dispositif d'acquisition, de capitalisation et de partage des connaissances
- [Action 7] Réaliser ou mettre à jour les documents obligatoires tels que les DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et P(i)CS (Plan (inter) Communal de Sauvegarde)
- [Action 8] Élaborer un dispositif d'alerte-submersion
- [Action 5] Élaborer un « guide / mode d'emploi » permettant d'intégrer les orientations de la Stratégie Littoral 76 aux SCoT / PLUi
- [Action 9] Prescrire, élaborer ou réviser (mettre à jour) des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI), voire des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) à Etretat, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp et Veulettes-sur-Mer
- [Action 10] Engager le processus d'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) pour les secteurs non couverts du littoral
- [Action 11] Établir une méthode, une feuille de route applicable à toutes les basses vallées préservées de l'urbanisation pour s'engager dans un projet de reconnexion terre-mer
- [Action 12] Réaliser un diagnostic de vulnérabilité des usages et des milieux de chaque basse-vallée dans sa configuration actuelle et future au regard des conséquences du changement climatique afin d'objectiver des scénarios d'aménagement pour l'Yères (en cours), la Scie, la Saâne (déjà réalisé), le Dun et la Durdent
- [Action 13] Engager un projet d'aménagement résilient de la basse-vallée du Dun menant à terme à une réouverture de la basse-vallée
- [Action 14] Basses vallées de la Scie et de la Durdent : encadrer l'aménagement (PLUi) et sensibiliser les acteurs dans la perspective d'une reconnexion terre-mer à moyen / long terme
- [Action 15] Gouvernance : définir une méthode, un cadre commun pour un aménagement résilient cohérent des espaces urbains et portuaires
- [Action 16] Réaliser un benchmark des solutions d'aménagement résilient et de leur faisabilité technique, économique et règlementaire en zone urbaine dense historique
- [Action 17] Engager une réflexion globale afin de réduire la vulnérabilité du quartier des Cordiers au Tréport, en s'appuyant sur le PAPI Bresle Somme Authie et sur le réaménagement prévu du quai François 1er
- [Action 18] Étudier et clarifier la fonction des ouvrages (épis et perré de la digue du bout du monde) et les responsabilités associées à Sainte Adresse
- [Action 19] Établir / tester / valider un outil d'aide à la décision (AMC) pour gérer à long terme les accès à la mer dans les valleuses étroites (avec ou sans ouvrage)
- [Action 20] Recul du sentier littoral / GR21 et création de bandes enherbées : organiser, puis tester/ajuster l'approche sur le territoire des Villes Sœurs et du Syndicat Mixte Grand Site Falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre
- [Action 21] Criel-sur-Mer, Dieppe est, Quiberville et Sainte-Marguerite-Ailly, Fécamp-Cap Fagnet : conduire des études pour améliorer la connaissance fine de l'aléa recul du trait de côte et des aménagements exposés, pour les traduire sur les plans réglementaire (PLUi) et opérationnel (recomposition)
- [Action 22] Engager un projet territorial cohérent d'aménagement et de valorisation des valleuses des Grandes Dalles, des Petites Dalles et de Saint Pierre-en-Port
- [Action 23] Engager un projet de réaménagement/renaturation de la valleuse de Bruneval
- [Action 24] Engager un projet de réaménagement/renaturation de la valleuse de Vaucottes
- [Action 25] Etretat / Veulettes-sur-Mer : articuler protection et aménagement résilient des fronts de mer et des zones basses

Hauts de falaises et valleuses étroites

Villes Sœurs	Dieppe Pays Normand	Côte d'Albâtre	Fécamp Caux Littoral	Le Havre Seine Métropole
Mesnil-Val Criel, haut de falaise	Valleuses perchées (port de Biville, Parfondeval, etc.) Saint Martin - Berneval Belleville sur mer Camp César Dieppe Ouest, quartier haut de falaise érodée, Lycée Jehan Ango Du Petit Ailly au Cap d'Ailly	Saussemare Sotteville-sur-Mer Saint Martin-aux-Buneaux (Le Port)	Valleuses d'Eletot et de Senneville-sur-Fécamp Grainval Valleuse d'Etigue	Cap d'Antifer (valleuses d'Antifer et du Fourquet) Hauts de Falaise de la Valleuse de Bruneval à la Falaise d'Aval De la Falaise d'Amont à Bénouville Aquacaux (Octeville) Plateau de Dollemard / Cap de la Hève

Basses vallées préservées de l'urbanisation

Villes Sœurs	Dieppe Pays Normand	Côte d'Albâtre
Basse-vallée de l'Yères	Basse-vallée de la Scie Basse-vallée de la Saâne	Basse-vallée du Dun Basse-vallée de la Durdent

Valleuses larges

	Dieppe Pays Normand	Côte d'Albâtre	Fécamp Caux Littoral	Le Havre Seine Métropole
Valleuse large sans zone basse	Puys	Veules-les-Roses Les Petites Dalles	Les Grandes Dalles St-Pierre-en-Port Yport Vaucottes	Valleuse de Bruneval St Jouin-Bruneval (Port d'Antifer et plage de Saint Jouin)
Valleuse large avec zone basse		Veulettes-sur-Mer		Etretat

Basses vallées urbanisées / portuaires

Villes Sœurs	Dieppe Pays Normand	Côte d'Albâtre	Fécamp Caux Littoral	Le Havre Seine Métropole
Le Tréport / basse vallée de la Bresle	Dieppe (ville et port / basse vallée de l'Arques)	St-Valery-en-Caux	Fécamp (ville et port / basse vallée de la Valmont)	Plages de Sainte-Adresse et du Havre